



Règlement Trophée Seniors

Mardi 4 et Mercredi 5 mars 2025

GOLF DE MEAUX-BOUTIGNY

Chemin de Barrois
77470 BOUTIGNY

Tél. : 01.60.25.63.98

www.golf-meaux-boutigny.com / contact@golymb.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf de MEAUX-BOUTIGNY : Chemin de Barrois - 77470 BOUTIGNY

FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série Messieurs – Index maximum : **15,4**

Une série Dames - Index maximum : **18,4**

OUVERTE À

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés FFGOLF 2025 s'étant acquitté du droit de jeu fédéral de 40€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

- **Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**
- Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors antérieurs
- Remplir les critères sportifs d'inscription
- Répondre aux exigences des règles du Statut Amateurs

- Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGOLF.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au **17 février 2025 à minuit**

Inscriptions sur le site Weezevent : <https://my.weezevent.com/trophee-seniors-golf-meaux-boutigny-4-et-5-mars-2025>

Paiement sur le site en Carte Bleue

Ou

Après de l'accueil du Golf avec paiement le jour du premier tour.

La liste des joueurs retenus sera publiée au le **Samedi 22 février 2025 à 15 heures**

Droits d'engagement :

90 euros pour les 2 jours

Champ des joueurs :

Le nombre maximum de joueurs sera de **108** incluant **30** dames minimum (hors Wild Card) et **11** Wild Card maximum

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Trophées Seniors : Réservation en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions. Ensuite, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué. Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Journée de reconnaissance : Gratuite la veille du 1^{er} tour et sur réservation des départs, soit le Lundi 2 février 2025

HEURES DE DÉPARTS

Premier tour : Premier départ à **9** heures dans l'ordre suivant :

Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs se feront du trou n°1.

- 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs est de 11 minutes. Il ne sera en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Deuxième tour : Premier départ à 9 heures dans l'ordre inverse des résultats (ordre décroissant)

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 3 Marques Jaunes – Par 72, SSS 68,5

Dames : Repère 5 Marques Rouges – Par 72, SSS 68,6

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vademécum)

DÉPARTAGE DES EX ÆQUO

En cas d'égalité pour la 1^{re} place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, il sera joué un play-off en trou par trou sur les trous 15,10, 15,10,

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les trous 6 et 5 (Classement RMS)

PRIX

Les 3 premiers seniors messieurs du classement brut seront récompensés.

Les 3 premières seniors dames du classement brut seront récompensées.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au Club-house du golf à l'issue de l'épreuve du second tour. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE - ARBITRES

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité de l'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. L'arbitre sera intégré au Comité de l'épreuve si un arbitre est affecté à l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, s'assurera que la coordination avec les services de secours a bien été organisée

Le directeur du club : Thierry DENIER

Le capitaine des jeux : Lionel GODEAU

L'arbitre de l'épreuve : en attente nomination

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).